



Décision n° 191 / 2024  
Procédure n° : 2024/018  
VC

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***Objet : Décision de l'attribution - Mission sps pour le marché de conception réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking des antilles de Jonzac***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 3.000,00 € HT soit 3.600,00 € TTC, (20% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 4 avril 2024 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- ALPES CONTRÔLE, 77, Avenue Maryse Bastié, 16340 L ISLE D ESPAGNAC ;
- Bureau VERITAS, 17, Avenue Bernard Moitessier, CS 60090, 17180 PERIGNY ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, soit ALPES CONTRÔLE, 77, Avenue Maryse Bastié, 16340 L ISLE D ESPAGNAC pour le montant d'offre contrôlé de 1.970,00 € HT soit 2.364,00 € TTC, (20% TVA)

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

**Article 1er :** D'attribuer le marché "Mission SPS pour le marché de conception réalisation des ombrières photovoltaïques sur le parking des Antilles de Jonzac" au candidat ayant remis l'offre , soit ALPES CONTRÔLE, 77, Avenue Maryse Bastié, 16340 L ISLE D ESPAGNAC pour le montant d'offre contrôlé de 1.970,00 € HT soit 2.364,00 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,

Le **16 AVR. 2024**

Le Président

Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7, rue Taillefer – CS 70002  
17502 JONZAC Cedex